

La Herse

Communauté de Communes des Collines du Perche Normand -
Bellême



A partir du cœur de Bellême, découvrez un pittoresque parcours forestier, agrémenté par l'étang de la Herse et sa fontaine miraculeuse. Ce circuit est labellisé par la Fédération Française de Randonnée pédestre.

Depuis l'Office de Tourisme de Bellême, partez à la découverte de la forêt domaniale qui borde cette charmante "Petite Cité de Caractère". Accéder aux sous-bois pour profiter du calme de cette forêt. A mi-parcours, l'étang de la Herse vous invitera à une pause détente bien méritée avant de découvrir la fontaine de la Herse ainsi que certains vestiges de l'ancienne voie de chemin de fer.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 2 h 45

Longueur : 10.4 km

Dénivelé positif : 199 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Forêt, Panorama et paysages

Itinéraire

Départ : Bellême - Devant l'Office de Tourisme

Arrivée : Bellême

Balisage : — PR

Communes : 1. Bellême

2. Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

3. Saint-Ouen-de-la-Cour

4. Sérigny

5. Eperrais

Depuis l'Office de tourisme, longer **le boulevard Bansard des Bois** sur gauche.

1. Au premier croisement, tourner à droite pour rejoindre la place de l'église. Tourner à gauche après l'église, puis à droite dans l'autre rue. Poursuivre tout droit et emprunter la **rue de la Herse** pour sortir du bourg.
2. Au lieu-dit « **Clos-Fleuri** » (ancienne maisonnette de garde-barrière), suivre à droite pendant 500 m **l'ancienne voie ferrée Bellême-Mortagne**, bordée de peupliers, puis, prendre à droite la **route forestière** (la Sablonnière Rouge) pour pénétrer dans la forêt domaniale. Venir sur la route forestière de la Baudonnière puis à droite au carrefour des Sept-Bras.
3. Traverser le carrefour, **prendre la route forestière du Château à gauche** en direction d'Eperrais (Nord) où l'on **rejoint le GR 22**.
4. S'engager à gauche sur le chemin en limite des parcelles. Couper la route forestière de Mortagne et, après un parcours accidenté (**bien suivre le balisage du GR 22**), passer à gauche de l'étang de la Herse. **Attention : PRUDENCE** : Longer la D 938 à gauche sur 100 m, puis la traverser.
5. Prendre le chemin de droite, puis suivre la route forestière de Saint-Léonard à gauche pendant 500 m. Prendre à gauche le chemin de l'ancienne voie ferrée. **Passer sous un pont** et poursuivre sur 400 m jusqu'à l'amorce du virage.
6. Laisser le chemin de droite (GR 22) et continuer sur l'ancienne voie ferrée jusqu'à traverser **avec prudence** (les voitures arrivent vite) **la D 938**. Contourner la barrière et poursuivre tout droit jusqu'à sortir de la forêt.
7. Passer le lieu-dit « **Bel-Air** » et poursuivre tout droit pour retrouver le Clos-Fleuri. A partir de là, on rejoint l'itinéraire utilisé à l'aller pour revenir à Bellême
8. Arrivée en haut de **la rue de la Herse**, poursuivre tout droit par les grandes marches. Passer devant **le perron de la Mairie**, puis prendre à gauche pour découvrir **le très beau porche**. L'emprunter puis tourner à droite pour retrouver le parking. Il suffira de descendre la rue pour rejoindre l'OT.

Sur votre chemin...



Étang de la Herse (A)

Point de vue (C)

Le camp des Bruyères (B)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Balade en forêt domaniale (zone de chasse) : se renseigner à l'OT : 02 33 73 09 69.

Attention à la D 938, avant l'étape 5 et entre la 6 et la 7.

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de la salle des fêtes

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme des Collines du Perche Normand

Bd Bansard des Bois, 61130 Bellême

sejour@perchenormand.fr

Tel : 02 33 73 09 69

<http://www.perchenormand.fr>

